



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 20 mai 2016.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déplacement du radar autonome de Foulain à la Maladière à Chaumont

Le déploiement des radars dits "autonomes" au droit des chantiers, engagé au niveau national depuis l'automne 2015, a été initié en Haute-Marne au mois de mars 2016, par la sécurisation des travaux de requalification de la traverse de Foulain.

Malgré un nombre d'infractions élevé au début de l'opération de contrôle, les usagers de la route ont rapidement adapté leur comportement dans la traversée de la zone de travaux, en respectant la limitation de vitesse temporairement fixée à 30 km/h. La circulation a été pacifiée, ce qui a permis d'améliorer la sécurité des ouvriers travaillant sur le site.

L'opération de contrôle a entraîné des résultats positifs sur le comportement des usagers. Ainsi, elle sera reconduite sur d'autres chantiers sur le département, à commencer par les travaux en cours à Chaumont près du port de la Maladière. Ceux-ci consistent à aménager un mini-giratoire en lieu et place de l'intersection actuelle peu lisible entre la RD 674 et la RD 162.

Dans ce cadre, le **radar autonome** de Foulain a été **déplacé ce jour à Chaumont**, au droit de la zone de travaux.

La sécurisation de cette zone de travaux, demandée par le Conseil départemental, maître d'ouvrage et gestionnaire de la RD 674, permettra :

- la protection des ouvriers travaillant sur le chantier ;
- les nombreux mouvements tournants d'engins de travaux publics et de poids-lourds au niveau de l'intersection RD 674 - RD 162 ;
- la vitesse excessive des usagers de la route à l'entrée de l'agglomération de Chaumont, incompatible avec la réalisation des travaux en toute sécurité.
-

Les infractions seront relevées pour des vitesses supérieures à 50 km/h, dans les deux sens de circulation. La vitesse maximale autorisée pourrait toutefois, lors d'une prochaine phase de travaux, être abaissée à 30 km/h.

Les contrôles seront réalisés exclusivement pendant les jours et heures ouvrés. Des panneaux d'annonce seront implantés de part et d'autres du chantier afin d'avertir les usagers de la présence de cet équipement.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55